



Compte rendu intégral officiel

Première séance du mercredi 7 novembre 2007

Projet de loi de finances pour 2008 *Seconde partie*

La parole est à [M. Michel Ménard](#).

M. Michel Ménard. Monsieur le secrétaire d'État, l'examen du budget de la jeunesse et de la vie associative révèle très clairement une contradiction entre le discours du Gouvernement et la réalité de son action. Comment pouvez-vous affirmer agir en faveur de la jeunesse, en consacrant 57 millions d'euros aux actions en faveur de cette dernière et 1,7 million à la protection des jeunes ? Le groupe Nouveau Centre ne votera pas ce budget – c'est dire ! –, et force est de constater, lorsque l'on entend certains députés de l'UMP, que celui-ci ne satisfait personne.

La réalité, c'est que, depuis cinq ans, l'État n'a pas d'autre politique que répressive en direction de la jeunesse. Celle-ci est une chance pour le pays, mais vous ne lui faites pas confiance. Ainsi, pour assurer ses missions de service public, le réseau Information jeunesse doit demander chaque année aux collectivités locales de compenser le désengagement de l'État, lequel ne soutient que très peu d'initiatives venant de jeunes.

Ces derniers bénéficient de cent vingt-cinq jours de vacances par an, qu'ils peuvent passer en partie avec leurs parents – qui, même avec les 35 heures, n'en ont pas autant – ou en séjour collectif. Que faites-vous pour que l'accès à des loisirs de qualité en centres de vacances ou de loisirs soit une réalité ? Actuellement, 2,8 millions enfants et jeunes ne partent pas en vacances, faute de moyens. Êtes-vous prêt, monsieur le secrétaire d'État, à répondre à l'appel de ces cinquante-trois associations nationales qui demandent la création d'une aide vacances annuelle de 200 euros, reconnaissant ainsi le droit aux vacances de tous les enfants et adolescents ?

Aller en « colo » ou en centres de vacances, c'est apprendre les règles de la vie collective. C'est apprendre à vivre avec d'autres jeunes d'horizons différents, c'est faire des projets en commun et les réaliser, en étant guidés, accompagnés par des adultes.

M. François Rochebloine. Que font les familles ?

M. Michel Ménard. Vous prévoyez 1,7 million d'euros pour la protection des jeunes, en insistant sur la réhabilitation des centres de vacances. Mais une telle somme permet seulement de financer la construction d'un centre ou la réhabilitation de cinq à six centres par an. Or ce patrimoine, vous le savez bien, a grand besoin d'être réhabilité, et ce ne sont pas les associations propriétaires qui peuvent, sur leurs fonds propres ou par emprunt, financer les investissements nécessaires...

M. le président. Veuillez poser votre question, je vous prie.

M. Michel Ménard. ...à moins de pratiquer des tarifs discriminatoires, ce qui n'est pas leur vocation. Ne pas soutenir ces associations revient donc à accepter de voir disparaître peu à peu

leur patrimoine. Monsieur le secrétaire d'État, pensez-vous sérieusement qu'avec 1,7 million d'euros pour la protection des jeunes, le patrimoine des centres de vacances peut être entretenu ?

Par ailleurs, j'aimerais obtenir un éclaircissement sur ce point : est-ce vous, monsieur le secrétaire d'État, qui êtes en charge de la jeunesse, ou est-ce Mme Bachelot, absente ce matin ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

(...)

M. le président. La parole est à M. Michel Ménard.

M. Michel Ménard. Selon une enquête du laboratoire CNRS-Matisse publiée cet automne, la France compte 14 millions de bénévoles actifs dans les associations. Le volume de travail bénévole est estimé à 93 500 emplois équivalent temps plein, dont 76 % dans les associations de salariés. Le nombre d'associations a augmenté de 200 000 entre 1993 et 2005, ce qui a provoqué une hausse considérable du volume de travail bénévole, estimé à 30 %.

Si nous ne pouvons que souscrire à l'affirmation qui figure à la page 75 de l'annexe au projet de loi de finances pour 2008, selon laquelle « L'existence d'un tissu associatif vivant, diversifié, ancré dans la réalité des territoires, est, pour notre pays un élément essentiel de préservation et de développement de la cohésion sociale », malheureusement la distorsion est abyssale entre les promesses électorales et la réalité d'un budget dépourvu de toute ambition.

Puisque vous avez justifié l'instauration d'un bouclier fiscal ou le texte contre la récidive par l'engagement pris par Nicolas Sarkozy pendant la campagne électorale, tenez vos engagements dans ce domaine et soutenez vraiment le monde associatif !

Or, l'action n°01 Développement de la vie associative ne bénéficie que de 18 millions d'euros de crédits, alors que 32 millions d'euros sont consacrés aux exonérations de charges sociales sur la rémunération du droit à l'image des sportifs professionnels.

L'action n°03 concerne la promotion des actions en faveur de l'éducation populaire. Vous indiquez que l'objectif est de « permettre aux associations agréées de disposer de structures pérennes » et d'« établir un partenariat durable avec les associations pour mieux les aider à la réalisation de leurs projets. » Malheureusement, que constate-t-on ? Une baisse du budget de 7 %, qui s'ajoute aux diminutions successives des années précédentes. Le montant annuel d'un poste FONJEP se retrouve à son niveau de 2005, le soutien aux associations nationales agréées est en recul de 16 % par rapport à l'an dernier et les crédits en faveur des associations locales reculent de 15 % en un an, soit 27 % en deux ans.

Vous asphyxiez les associations d'éducation populaire, mais tel est peut-être votre objectif. Chaque année, les fédérations, pour préserver des emplois quand elles le peuvent encore, doivent consacrer plus de temps pour rechercher de nouvelles recettes au détriment de leurs actions d'éducation.

M. François Rochebloine. La question !

M. Michel Ménard. En somme, le budget des sports et de la vie associative est à l'image de votre politique : vous donnez plus aux privilégiés, à ceux qui gagnent très bien leur vie...

M. le président. Pouvez-vous poser votre question, monsieur Ménard ?

M. Michel Ménard. ...en mettant en place un bouclier fiscal et sportif, et vous ne faites rien pour la majorité des gens, les millions de bénévoles, associatifs notamment.

La Conférence permanente des coordinations associatives a sollicité les parlementaires pour revoir à la hausse la politique de l'État. Monsieur le secrétaire d'État, êtes-vous prêt à reconnaître

vraiment le mouvement associatif, et pas seulement le mouvement associatif sportif pour lequel vous répondez souvent, comme un acteur essentiel dans notre pays ? Si oui, traduisez-le dans le budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)